

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril, à vingt heures trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sur convocation de Monsieur Paul Grousset, Maire.

**Présents :** Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Paul Grousset, Eliane Laval, Marie Laval, Gilbert Paraire, Valérie Peleran, Alexandre Rembault, Patricia Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent  
**Excusés avec procuration :** Céline Marin a donné procuration à Joëlle Sanson, Thomas Rames a donné procuration à Paul Grousset  
**Secrétaire de séance :** Laurent Boyé

### **1) – Nomination du secrétaire de séance et validation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2026 :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ➤ nomme Lysiane Clary secrétaire de séance.

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

### **2) – Demande d'un crédit relais au Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un Crédit Relais, afin de financer les travaux du centre culturel

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

ARTICLE 1<sup>er</sup>: La commune de Castelnau-Montratier, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum **de deux-cent-mille Euros**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital**
- **Taux d'intérêt variable :**
  - **Euribor 3 mois instantané + marge de 1% soit 3.167 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.**
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée**

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur/Madame le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

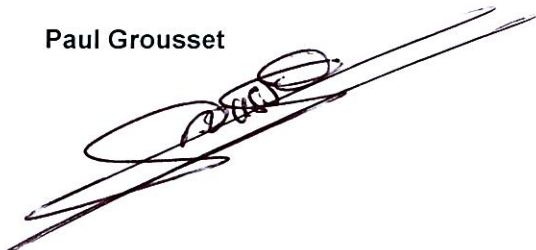
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Séance levée à 21 h 45

Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie, sur le site internet de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage extérieur.

**Le Maire :**

**Paul Grousset**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Grousset', written over a horizontal line.

**Le secrétaire :**

**Laurent Boyé**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurent Boyé', written over a horizontal line.